

## **MANDAT**

### **Groupe permanent**

### **« Consommation durable »**

**Adopté le 23 octobre 2023**

#### **Contexte**

Face au changement climatique et au dépassement des limites planétaires<sup>1</sup>, la planification écologique mise en place par le Gouvernement vise à « *accélérer la transformation des secteurs les plus émetteurs comme de nos modes de vie [...] pour rendre notre planète plus vivable, améliorer la qualité de l'air, de l'eau, préserver la nature, mais aussi développer une souveraineté écologique française et européenne* »<sup>2</sup>. La France s'engage notamment dans l'économie circulaire, dans laquelle la consommation durable s'inscrit.

Dans ce cadre, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) intervient pour renforcer la protection des consommateurs et la régulation économique en faveur de la transition écologique. Au-delà de son activité d'enquête et de ses contributions aux politiques publiques, elle a pour levier prioritaire l'implication du Conseil national de la consommation (CNC) sur les thématiques liées à la consommation durable. La principale modalité prévue pour cela est de mettre en place un groupe permanent du CNC.

Aujourd'hui, les droits des consommateurs doivent évoluer pour intégrer l'accès à des produits à moindre impact environnemental (éco-conception, réparabilité, accès à l'information...) et les protéger contre les pratiques déloyales ou les injonctions contradictoires dont ils peuvent être victimes. La protection des consommateurs et la défense de leurs droits, au cœur de l'action de la DGCCRF et du mouvement consommériste, s'adaptent en conséquence.

#### **Mission**

Le CNC, lieu privilégié de dialogue entre le monde économique et celui des associations de défense des consommateurs, a tout spécialement vocation à renforcer l'expertise collective disponible sur les impacts des choix de consommation sur les thématiques clés de la transition écologique et les leviers permettant de les faire évoluer.

Le groupe permanent « Consommation durable » constitué dans le cadre du présent mandat aura vocation à se saisir de trois thématiques principales :

1. Encourager des comportements individuels et collectifs et des modes de consommation plus favorables à la transition écologique.
2. Identifier les freins comme les incitations pertinentes au développement des modèles économiques associés.
3. Rechercher plus largement des propositions contribuant à éviter et à réduire les impacts de la consommation sur l'environnement (articulation offre-demande, gouvernance, sobriété...).

<sup>1</sup> Ce concept « *définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, fondé actuellement sur neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète* » ([www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/limites-planetaires/concept/article/presentation-du-concept-des-limites-planetaires](http://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/limites-planetaires/concept/article/presentation-du-concept-des-limites-planetaires)).

<sup>2</sup> [www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires/planifier-et-acceler-la-transition-ecologique](http://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires/planifier-et-acceler-la-transition-ecologique)

## CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Les travaux devront notamment permettre de mieux doser le recours aux différents outils par lesquels les politiques publiques ou, plus largement, l'engagement des acteurs peuvent influencer sur le comportement des consommateurs (information, signal prix / tarification, mesures normatives, incitatif comportemental). Ils devront veiller au caractère socialement soutenable des propositions (notamment en tenant compte des inégales capacités des ménages) et à identifier les « effets de bord » et les réticences éventuelles (par exemple liées aux impacts, réels ou perçus, sur la qualité de vie ou la liberté de choix), afin de faciliter l'équité et l'acceptabilité des mesures. Ils pourront par exemple formuler des recommandations sur les outils qui permettraient aux parties prenantes de mieux connaître les tendances de consommation et leurs impacts environnementaux et au consommateur de mieux piloter son comportement dans sa globalité (ex : données statistiques, jauges et alertes individualisées, bilans d'impact des biens et services achetés), et de limiter sa consommation de ressources matérielles ou d'énergie.

Au-delà des aspects comportementaux, il est indispensable d'aborder les évolutions souhaitables du système de consommation dans son ensemble. Le groupe permanent « Consommation durable » aura ainsi également pour mission d'identifier les déterminants structurels ou sociétaux des modes de vie et de consommation et les injonctions paradoxales voire contradictoires qui les orientent, parfois au détriment des choix les plus sobres et favorables à l'environnement, comme l'illustre par exemple le phénomène de « *fast fashion* ». Il visera à proposer en réponse des solutions concrètes.

Le groupe permanent pourra intervenir sur des questions transverses ou concernant tous types de produits, alimentaires ou non alimentaires, et de services. Il prendra en considération l'éventuelle dimension européenne des sujets traités. Il pourra être à l'origine de groupes de travail constitués pour émettre un avis sur des problématiques ciblées. Pour mener à bien ce travail, le CNC pourra faire appel à des experts et personnalités qualifiées, soit ponctuellement soit de manière pérenne, ou diligenter des études, consultations ou enquêtes à des tiers externes en vue notamment de disposer de représentations fidèles des pratiques de consommation.

La première thématique identifiée pour amorcer les travaux est celle de l'économie de la fonctionnalité<sup>3</sup>, qui fera l'objet d'un groupe de travail dédié dès l'automne 2023, auquel le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) sera associé. Afin de permettre un partenariat dans la durée avec le CNEC, un appel à candidature dédié auprès de ses membres a permis d'identifier des membres associés au groupe permanent « Consommation durable » du CNC.

Par la suite, le rapport de la mission confiée par Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, à M. Benoît Heilbrunn, sur la consommation durable et équitable, attendu pour la fin de l'année, sera présenté au groupe permanent nouvellement constitué, qui formulera un avis sur ce rapport et pourra en approfondir certaines propositions.

Le groupe permanent « Consommation durable » sera également un interlocuteur privilégié de la DGCCRF pour des consultations sur des projets réglementaires ou de doctrine liés à la transition écologique.

La présidence du groupe permanent est assurée par le délégué à la transition écologique de la DGCCRF.

---

<sup>3</sup> L'économie de la fonctionnalité repose sur la mise à disposition d'un usage plutôt que la possession d'un bien, de manière à réduire la consommation matérielle de biens et de ressources.

## Annexe : enjeux de la planification écologique pour la consommation durable (source : SGPE)

Tous les produits et services ont un impact sur l'environnement, à chaque étape de leur cycle de vie. Il peut s'agir de l'utilisation des ressources, de l'énergie, de l'eau, des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, des déchets, de l'impact sur la biodiversité et sur la santé. Ces impacts sont différents en fonction du type de produit ou de service, des procédés et lieux de production, du transport, des modes et lieux de consommation. Ils sont multipliés par l'accroissement de la demande, notamment celle des ménages. Depuis les années 1960, la consommation des ménages a été multipliée par plus de trois<sup>4</sup>.

Cet accroissement de la consommation doit être mis en relation avec l'évolution du lieu de production, très hétérogène selon les types de produits. La consommation en biens manufacturés inclut 64 %<sup>4</sup> d'importations, voire plus de 85 % pour les biens fabriqués. Cette part s'élève à 87 % pour la consommation de textiles, de produits de l'industrie de l'habillement ou du cuir et de la chaussure. Pour d'autres biens, cette part est plus faible : 40 % pour la consommation de denrées alimentaires, de boissons ou de produits à base de tabac. Le contenu en importations de la consommation de services est en général assez faible (moins de 10 %). Ces activités sont plutôt produites par des résidents, mais elles peuvent mobiliser des composants étrangers.

Dans ce contexte, la consommation et la production doivent être durables, c'est-à-dire « *faire plus et mieux avec moins* »<sup>5</sup>. Il convient donc de rendre circulaire la production. L'économie circulaire est un outil de souveraineté et d'attractivité, tant économique que sociale. Il s'agit d'inciter les entreprises à aller au-delà de la seule amélioration de l'efficacité des processus industriels ou de services. Dans l'économie linéaire « *extraire-produire-jeter* », vendre plus correspond à extraire et jeter plus. Il convient donc de se diriger vers un changement profond du modèle économique volumique.

Des déchets sont générés à différentes étapes du cycle de vie d'un produit. Dans un contexte de demande croissante de biens, la réduction des déchets, le réemploi, la réutilisation, le recyclage, ainsi que la réincorporation des matières premières de recyclage dans les processus de production, permettent de diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles.

Les modes de consommation et de production doivent aussi évoluer vers plus de sobriété. Pour 93%<sup>6</sup> des Français sondés, notre modèle économique est à revoir ou au moins en partie : 88% des sondés « *trouvent que l'on vit dans une société qui nous pousse à acheter sans cesse* », 83% « *aimeraient vivre dans une société où la consommation prend moins de place* ». En matière de consommation, les Français s'attachent, tout particulièrement, à la qualité des produits et au prix. 79 % des Français interrogés affirment ainsi qu'à prix égal, ils choisiraient un produit plus responsable. Cette transition vient interroger la consommation comme facteur d'appartenance et de distinction dans la société et pose la question de l'accessibilité de certains produits.

**Un enjeu majeur de la planification sera de mettre en œuvre les objectifs législatifs déjà votés<sup>7</sup> ou en préparation<sup>8</sup> en matière d'économie circulaire et d'agir sur le comportement du consommateur afin de l'inciter à consommer moins et mieux, en s'appuyant sur un changement de culture, sur une meilleure offre et une meilleure information des impacts environnementaux de sa consommation. Pour ceci, il convient de définir les actions permettant d'éviter et de réduire les impacts sur l'environnement de la consommation.**

---

<sup>4</sup> Insee.

<sup>5</sup> Centre régional d'information des nations unies.

<sup>6</sup> Greenflex, baromètre 2021 de la consommation responsable : cette référence couvre l'ensemble des chiffres de cette page.

<sup>7</sup> Des lois récentes (loi anti gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020, loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021, loi Climat et Résilience du 22 août 2021) ont porté un grand nombre de mesures : information du consommateur, limitation du plastique à usage unique, interdiction de destruction des invendus, etc.

<sup>8</sup> Plusieurs textes en cours de négociation au niveau européen visent à renforcer de manière structurante la consommation durable : révision de la législation relative aux emballages et aux déchets d'emballages, projet de règlement relatif à l'écoconception des produits durables, propositions de directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique, de directive relative à des règles communes visant à promouvoir la réparation des biens, de directive sur de nouvelles règles visant à étayer les allégations écologiques...